

CR Conseil Municipal du 18/07/2024

Elus présents : Christian MANIFACIER, Michel RISSE, Elisabeth SAUQUE, Jean-Luc OZIOL, Maud CLAVEL, Christine PENA, Lucas MESTRE, André HOURS, Evelyne AGNIEL, Olivier CHAMBOREDON

Elu absent : Vincent CHOLET

Secrétaire de séance : Élisabeth SAUQUE

Information sur la modification de l'ordre du jour :

- *Approbation du précédent compte-rendu*
- *Délibération* Vote des tarifs des loyers des logements communaux « route de l'école »
- *Délibération* Acquisition d'un bien sans maître
- *Questions Diverses*

Compte-Rendu Conseil Municipal du 30/05/2024

Approbation du précédent compte-rendu à l'unanimité des voix présentes.

Délibération DEL 027_2024 : Vote des tarifs des loyers des logements communaux "route de l'école"

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de fixer la tarification de départ concernant les futurs logements communaux situés « route de l'école ».

Ces logements ont une date de livraison de la maîtrise d'œuvre à fin septembre 2024. Ainsi les logements pourront être mis à la location avant la fin de l'année.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

→ **Logement 1 : STUDIO** d'environ **33 m²** avec terrasse au Nord d'environ 10 m² et place de parking, situé au **63 route de l'école**, Loyer mensuel de **320,00 €**.

→ **Logement 2 : T2** d'environ **48 m²** avec terrasse au Nord d'environ 15 m² et place de parking, situé au **65 route de l'école**, Loyer mensuel de **470,00 €**.

Les loyers seront ensuite augmentés selon les hausses réglementaires d'après les indices trimestriels de références INSEE spécifiés dans chaque bail locatif.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De **FIXER** la tarification des loyers des logements situés « route de l'école » suivants les propositions de Monsieur le Maire exposées ci-dessus.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération DEL 028_2024 : Acquisition de biens sans maître

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le compte propriétaire n° M00076 du cadastre est concerné par la procédure de biens vacants et sans maître.

En conséquence, Monsieur le Maire, invite le conseil municipal à autoriser l'incorporation de ces biens sans maître composés des parcelles suivantes :

SECTION A - Parcelles n° 1099, 1127, 1349 et 1728 pour une superficie totale de 12 230 m².

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide :

D'AUTORISER Monsieur le Maire à entamer les démarches afin d'intégrer de plein droit dans le patrimoine de la commune, les parcelles sus nommées et proposées.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Questions diverses

TRAVAUX

- *Logements école et sanitaires publics* : on arrive au bout des travaux. On peut envisager la mise en location à partir du 1^{er} novembre. Lancement des annonces dès la fin de l'été pour trouver les locataires.
- *Choix du garde-corps sur le mur de l'entrée de la cour de l'ancienne école* : le modèle métallique est choisi. Demande de devis en cours.
- *Adduction de l'eau potable de Sabuscles* : les travaux sont quasiment terminés
- *Antenne sur le clocher de l'église* : la déclaration préalable de travaux est affichée. Une porte en bas du clocher sera posée. Cette antenne devrait être opérationnelle en fin d'année
- *Fibre* : on est au stade raccordement mais il manque encore des bouts d'antenne.
- *Voirie* : la route de Sabuscles est terminée. La route du Pont de St Jean sera limitée en tonnage à 3,5t. Pour celle de Bonnevaux, les trous sont rebouchés et la mairie de Bonnevaux participe aux frais.

COMPTABILITÉ

L'emprunt de 180 000€ contracté a été accordé au taux de 3,87 % . Le 1^{er} remboursement sera prélevé au 4^{ème} trimestre 2024.

DOSSIER DE LA BORIE

Ce « Bien sans maître » est dorénavant propriété de la commune depuis le 11 juillet. On envisage de préparer la route d'accès, de débroussailler le terrain et d'évacuer les nombreuses ferrailles avant une mise en vente par l'intermédiaire d'une agence début 2025.

DISPOSITIF « CASTAGNADE DES MONTS D'ARDÈCHE »

La charte semble trop lourde et peu compatible avec notre « foire de Malbosc » mais on envisage de faire venir au prochain Conseil de septembre Elisa Jaffrenoux du PNR, pour plus d'informations.

RÉPONSE AU COURRIER DU COLLECTIF POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DES VANS

Le conseil municipal, après discussion, ne souhaite pas définir de zone d'accélération sur la commune compte-tenu du fait qu'aucune zone ne s'y prête.

PROJET TERRITOIRE DE LA COMCOM

Il est en ligne sur le site et Illiwap de la Communauté de Communes du Pays des Vans en Cévennes.

Fin de séance à 21h